

# BÂTISSEUR



Le Bâtitseur est en ligne sur le site [apchq.com](http://apchq.com) | Septembre 2019



## Mission accomplie!

Le 12 juillet dernier, on a procédé à la remise symbolique des clés de la maison construite pour la famille Roy-Nadeau afin de procurer un milieu de vie adapté pour Èva.

Merci à tous les collaborateurs qui ont fait de ce merveilleux projet un grand succès!

*Plus d'information à la page 9*



## Sommaire

Nouvelles brèves ■ 3

Chronique juridique ■ 4

Travaux connexes :  
ce que votre sous-catégorie  
de licence vous permet  
de faire... ou pas!

Chronique technique ■ 6

L'incontournable  
ferme de toit

Nouvelles de La Relève ■ 9

Formations et calendrier  
d'événements ■ 10

Nouveaux membres ■ 11  
Bienvenue!

Le Bâtitteur est publié 5 fois l'an  
par l'APCHQ-Estrie.

Coordination et textes :  
Amélie Patoine

Conception et mise en page :  
Danielle Paré  
819 569-4141



Mot du président

**M. Alain Patry**

Selon les données de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), les mises en chantier résidentielles, la construction de logements collectifs (appartements, maisons jumelées et maisons en rangée) continue de donner le ton malgré un certain ralentissement dans notre région. Par ailleurs, puisque les résultats mensuels montrent souvent des fluctuations importantes, l'évolution des mises en chantier sur une période de douze mois donne une meilleure idée de la tendance générale. Ainsi, de juillet 2018 à juin 2019, les mises en chantier dénombrées dans la province laissent voir une légère diminution de 2 % par rapport à la période précédente de douze mois. Avec le secteur de la rénovation qui bat son plein, l'activité demeure soutenue, d'où les nombreuses pénuries de main-d'œuvre observées.

Alors que les centres d'enseignement peinent à recruter des élèves dans les cohortes des métiers de la construction, les entreprises de la région cherchent par tous les moyens possibles à trouver des nouveaux travailleurs.

Voici les principales suggestions proposées par l'APCHQ pour résoudre le problème de pénurie de main-d'œuvre.

- > Favoriser la mobilité interrégionale des travailleurs;
- > Permettre, sur les chantiers, une proportion de deux apprentis par compagnon pour les métiers traditionnels et majoritaires dans le secteur résidentiel;

- > Favoriser une ouverture plus fréquente des bassins de main-d'œuvre et prévoir un mode d'entrée alternatif dans l'industrie sur la base d'un avis d'intention;
- > Donner plus de place à la relève familiale sur les chantiers en permettant l'émission d'un certificat d'exemption à plus d'un enfant par employeur;
- > Confier aux centres de formation professionnelle un mandat d'évaluation de la compétence pratique pour intégrer la main-d'œuvre immigrante.

On discute également de la possibilité d'utiliser un babillard virtuel par le biais d'un groupe de discussion public sur Facebook. Ainsi, un projet sera mis sur pied dans les prochaines semaines afin que ce service soit fonctionnel dans les meilleurs délais. D'ici là, n'hésitez pas à nous transmettre vos suggestions et commentaires.

En terminant, je vous invite cordialement à participer à l'AGA de l'Association et à la soirée du Président qui aura lieu le 4 octobre prochain! ■

Alain Patry, président  
APCHQ, région de l'Estrie



### Assemblée générale et Soirée du Président

On vous rappelle que l'événement aura lieu le 4 octobre prochain au Centre communautaire Sainte-Catherine de Hatley.

Pour l'occasion, la tenue country est suggérée!

Inscrivez-vous dès maintenant en communiquant avec Amélie Patoine au 819 563-9643, poste 224.



### Permis de travaux de sautage

À la suite de l'harmonisation des règlements avec le service de protection incendie, on doit dorénavant, 15 jours avant le début de travaux nécessitant du dynamitage, compléter et transmettre ce document.

Pour vous le procurer :

**Direction et Division de la gestion des risques**  
360, rue Terrill  
Adresse postale : C. P. 610,  
Sherbrooke (Québec) J1H 5H9  
819 821-5517

Vous le trouverez aussi au bureau de l'APCHQ-Estrie en communiquant avec Sylvain Mathieu.



### Party de Noël des membres et leurs employés

Samedi 7 décembre 2019  
Théâtre Granada

Vous trouverez le formulaire d'inscription dans ce *Bâtitseur*.



Les solutions écologiques **System O))** pour installations septiques, basées sur la technologie **Advanced Enviro))Septic**, sont maintenant certifiées selon la norme canadienne *Systèmes de traitement autonomes des eaux usées résidentielles*.

**Consultez [Systemo.ca](http://Systemo.ca) pour plus d'informations !**



# Travaux connexes : ce que votre sous-catégorie de licence vous permet de faire... ou pas !

De manière générale, un entrepreneur ne peut exécuter de travaux de construction sans licence. Celui-ci peut uniquement effectuer les travaux de construction qui relèvent de la sous-catégorie figurant à sa licence. À titre d'exemple, un entrepreneur spécialisé en couverture et revêtement extérieur, titulaire uniquement de la sous-catégorie 7, ne pourra faire des travaux de béton structural coulé ou préfabriqué, travaux autorisés par la sous-catégorie 3.1.

Un entrepreneur peut aussi exécuter des travaux de construction similaires ou connexes à ceux compris dans sa sous-catégorie de licence. C'est ce que prévoit l'article 11 du Règlement sur la qualification professionnelle des entrepreneurs et des constructeurs-propriétaires (ci-après le « Règlement sur la qualification »). Cette règle comporte cependant une exception : un entrepreneur ne peut exécuter des travaux de construction similaires ou connexes à ceux compris dans sa sous-catégorie lorsque ces travaux sont réservés exclusivement aux maîtres mécaniciens en tuyauterie ou aux entrepreneurs en électricité.

Cela dit, comment vient-on définir la notion de « travaux de construction similaires ou connexes » ?

Les tribunaux ont établi que les travaux similaires ou connexes sont des travaux mineurs, secondaires et nécessaires à l'objet du contrat. Ils sont sous-jacents et accessoires à la réalisation du contrat.

Reprenons ici notre exemple de l'entrepreneur spécialisé en isolation, étanchéité, couvertures et revêtements extérieurs (sous-catégorie 7). Celui-ci a obtenu un contrat pour la pose d'une nouvelle couverture sur une habitation unifamiliale. Le contrat prévoit aussi certains travaux mineurs à la charpente afin d'y apposer la toiture. De tels travaux à la charpente nécessitent normalement de détenir la licence appropriée soit la licence 6.1 (charpentes de bois). Cela dit, puisque ces travaux sont mineurs et directement liés à l'objet du contrat, soit la pose d'une nouvelle couverture, ceux-ci sont considérés comme des travaux similaires ou connexes. À l'inverse, des travaux majeurs à la charpente d'un édifice ne pourront être considérés comme des travaux connexes ou accessoires à la pose d'une couverture.

Autre exemple : un entrepreneur détenant la licence 1.4 (route et canalisation) obtient un contrat pour la construction et la réfection d'une route. Lors de la construction de la route, il doit réaliser des travaux relatifs à la construction d'un ponceau de grande dimension. Pris isolément, la construction d'un ponceau nécessite d'être détenteur de la licence 1.5 (structures d'ouvrages de génie civil). Or, puisque la construction du ponceau fait partie intégrante de l'objet du contrat qui est la construction d'une route, cela constitue des travaux accessoires ou connexes. Par conséquent, l'entrepreneur, détenant uniquement la licence 1.4, pourra réaliser des travaux de construction relatifs à un ponceau dans le cadre de la réalisation de ce contrat.

Récemment, la Cour d'appel du Québec, dans l'affaire DPCP c. Climatisation BS inc., est venue affirmer que les travaux effectués par un entrepreneur doivent être similaires ou connexes aux travaux autorisés par la sous-catégorie de licence. C'est-à-dire qu'ils doivent être de la même nature ou du même type que ceux qui figurent à la sous-catégorie de licence. Cette décision semble donc restreindre la portée du terme « travaux similaires ou connexes » prévu par l'article 11 du Règlement sur la qualification.

Dans tous les cas, il faut se rappeler que, bien que l'article 11 du Règlement sur la qualification autorise l'entrepreneur titulaire d'une licence à effectuer des travaux de construction similaires ou connexes à ceux de sa sous-catégorie de licence, **celui-ci ne peut effectuer des travaux réservés exclusivement aux maîtres mécaniciens en tuyauterie et aux entrepreneurs en électricité!**

Bien entendu, la nature des travaux connexes autorisés variera en fonction de l'objet du contrat. Nous invitons donc les entrepreneurs à communiquer avec l'APCHQ pour toute question concernant le type de travaux autorisés pour une sous-catégorie de licence ou la notion de « travaux connexes ». ■

**Crochetière  
— Pétrin.**

■ *Droit de la  
construction*

# Uréthane giclé



RÉSIDENTIEL • COMMERCIAL

■ Laine soufflée ■ Ignifugation



Les **EXPERTS** d'Isolation Normand Fortier proposent à leur clientèle une expertise de pointe

**819 822-1260 ■ WWW.ISOFORTIER.COM**



DÉCONTAMINATION  
IGNIFUGATION  
DÉMOLITION

Nous desservons le secteur commercial, institutionnel et industriel dans le domaine de l'ignifugation, la démolition et la décontamination de bâtiments (amiante, plomb, moisissure, béryllium, etc.)

# L'incontournable ferme de toit

*Les fermes de toit en bois ont été le premier élément structurel fabriqué en usine à s'imposer en construction résidentielle. Leur qualité ne fait aujourd'hui aucun doute, tout comme leur immense éventail de possibilités. Tour d'horizon sur une composante qui continue à évoluer.*

La première plaquette métallique dentée a été inventée vers la fin des années cinquante. Couramment appelée « connecteur », elle allait paver la voie au développement de l'industrie des fermes de toit en bois fabriquées en usine.

Dès les années soixante-dix, les fermes de toit usinées conquièrent les marchés de la construction résidentielle et agricole avec un tel succès qu'à peu près personne ne construit encore des fermes en chantier. Aujourd'hui, les fabricants tentent de séduire les constructeurs des secteurs commerciaux, industriels et institutionnels, notamment avec l'appui de l'organisme Cecobois, qui fait la promotion de l'usage du bois comme matériau structurel pour les ouvrages d'envergure.

## CONNECTEURS ET INGÉNIEURS

Derrière l'industrie des fermes de toit, il y a l'industrie des connecteurs. Ces plaquettes métalliques représentent bien plus qu'une pièce de quincaillerie. Leurs fabricants proposent aux usines de fermes des logiciels de conception, des outils de fabrication et des services d'ingénierie.

Les logiciels d'aujourd'hui servent à la conception, mais aussi à la production en usine. Ils sont jumelés à des projecteurs au laser, qui font apparaître la disposition des membrures sur la table d'assemblage. La projection indique aussi l'endroit où il faut positionner les connecteurs.

Certains fabricants utilisent même des tables d'assemblage équipées d'un système de billes qui aide à disposer les membrures exactement au bon endroit. D'autres utilisent en complément des projections sur écran géant.



Photos : Inspecteur D

Les membrures sont coupées par des scies multiples, programmées pour effectuer des coupes en dimensions et angles précis. Quant aux connecteurs, ils sont enfoncés à l'aide de presses que manipulent les ouvriers.

## ACIER ET BOIS

Au cours des vingt dernières années, le grade d'acier des connecteurs et la qualité du bois ont été améliorés.

Aujourd'hui, les connecteurs sont fabriqués avec un acier plus mince et plus solide. Cela permet d'enfoncer facilement les dents, tout en rendant plus forts les joints entre les membrures horizontales de la base de la ferme.

L'amélioration de la solidité des connecteurs a été rendue nécessaire par la diminution du calibre des pièces de bois utilisées. Tous les fabricants se servent maintenant de bois MSR (Machine Stress Rated) ou CCM en français (classification par contrainte mécanique).

Là où on utilisait un 2 x 10, on utilise maintenant un 2 x 6. Avec le bois MSR, on a réduit la largeur et on obtient des fermes plus légères, avec des portées plus grandes.

## OFFRE DIVERSIFIÉE

Pendant des années, les fabricants ont suivi des modèles de fermes standards, illustrés dans des catalogues. L'offre s'est ensuite



diversifiée, à la demande des constructeurs d'habitation et des consommateurs.

Les fabricants proposent des fermes pour les combles habités, les plafonds surélevés, les plafonds cathédrales et les toits à multiples pentes.

Plusieurs fabricants proposent d'assembler une partie du toit en usine. Cela peut être avantageux pour des toits complexes, comme ceux avec lucarnes. Ils peuvent aussi livrer des pignons déjà assemblés, ce qui réduit la quantité de travail à faire en hauteur sur le chantier.

Tous les fabricants livrent un plan de pose et des fermes identifiées d'un numéro. C'est le fabricant qui transporte les fermes jusqu'au chantier. Certains manufacturiers vont jusqu'à livrer les fermes dans l'ordre de pose, plutôt qu'en plusieurs groupes de fermes identiques. Ainsi, sur le chantier, la prochaine ferme à installer est toujours à portée de main, même si elle est différente de la précédente.

En construction résidentielle, il n'y a aucune limite à ce que l'on peut exiger des fermes de toit en bois fabriquées en usine. Elles s'adaptent aux concepts architecturaux les plus audacieux. ■



# Dubai du 21 au 30 novembre 2020

**PRIX PAR PERSONNE 1599 \$**

en occupation double/taxes incluses

**22 novembre** : accueil personnalisé par votre guide francophone à l'aéroport de Dubaï

**22 novembre** : transfert privé en autocar vers l'hôtel et cocktail de bienvenue

**22 au 29 novembre** : 7 nuits + 1 journée complète à l'hôtel Donatello Dubaï – en formule 2 repas par jour – petits déjeuners + choix du lunch ou du souper

**23 novembre** : safari en 4x4 dans le désert incluant souper-spectacle

**24 novembre** : visite combo le vieux & le nouveau Dubaï suivi du lunch

**24 novembre** : ascension de la Burj Khalifa (plus haute tour du monde)

**26 novembre** : souper-croisière dans la marina de Dubaï sur un Dhow Traditionnel (bateau authentique)

Transfert privé vers le BIG5 le 25-26 ou 27 novembre au matin (aller seulement)

**27 novembre** : souper – Fontaines au restaurant Mediteraneo de l'hôtel Armani devant les magnifiques fontaines de Dubaï

**29 novembre** : transfert privé vers l'aéroport de Dubaï à la fin du séjour



## Le Donatello Hotel

Le Donatello Hotel est situé entre le centre-ville et le port de plaisance de Dubaï. Ses chambres élégantes sont dotées d'une télévision à écran LCD. Il propose une piscine sur le toit et une salle de sport bien équipée. Une connexion Wi-Fi est disponible gratuitement dans les suites.

Les chambres et les suites climatisées disposent d'une décoration moderne et d'une salle de bains spacieuse.

Le Donatello Hotel possède 2 restaurants à la mode, qui servent une cuisine gastronomique locale et internationale. Vous pourrez également commander des plats à la carte en sollicitant le service d'étage.

Le centre commercial Mall of the Emirates, avec sa station de sports d'hiver intérieure Ski Dubai, est à 10 minutes de marche. Vous séjournerez à 200 mètres de la station de métro Sharaf DG et à moins de 500 mètres de celle de Mall of Emirates.

### LE PRIX NE COMPREND PAS

- Le vol international (prix à venir en décembre 2019)
- Forfait d'excursions optionnel
- Repas non mentionnés
- Excursions en français Abou Dabi avec lunch 79 \$ par personne
- 1 nuit dans le désert à l'hôtel Tital Liwa(4étoiles) en formule Club avec Transport : 289 \$ par personne
- Les pourboires aux guides et chauffeurs
- Les assurances voyages
- Taxes de tourisme hôtelière de 5.50 CAD (15 dirhams) par nuit par chambre

**NICHOLAS MONFETTE**



819-565-0101 # 221 | 1 877-565-0102 # 221  
 nicholas@voyagesaquaterra.com  
 www.voyagesaquaterrasherbrooke.com

322 boul. Queen - Victoria, Sherbrooke | Titulaire d'un permis du Québec

# BRIQUES ET PIERRES

**SIMPLEMENT  
LE MEILLEUR CHOIX  
POUR VOTRE REVÊTEMENT  
EXTÉRIEUR.**



**GRANDE VALEUR  
AJOUTÉE**



**EFFICACITÉ  
ÉNERGÉTIQUE**



**PALETTE DE STYLES  
INCOMPARABLE**



**À L'ÉPREUVE  
DU TEMPS**



**RÉSISTANT ET  
SANS ENTRETIEN**



**INSONORISATION  
SUPÉRIEURE**



**PROCUREZ-VOUS LE CATALOGUE 2019**  
PERMACON.CA | 1 888 PERMACON

**PROGRAMME D'ESCOMPTE AVANTAGEUX  
POUR LES MAISONS MODÈLES**  
POUR TOUS LES DÉTAILS, CONTACTEZ  
ÉRIK JULIEN AU 418 717-7382

## Vous aimeriez être un mentor ?



Vous désirez épauler et accompagner des entrepreneurs en construction de votre région pour les mener à la réussite? Vous aimeriez vous impliquer au sein d'un réseau d'entrepreneurs structuré et en croissance qui vous permet d'agir là où ça compte?

Le mentorat pour entrepreneurs en construction de l'APCHQ-Estrie, en collaboration avec Réseau M s'adresse à tous les entrepreneurs actifs, en fin de carrière ou retraités, avec une expérience entrepreneuriale du domaine de la construction reconnue et validée d'au moins cinq ans. Ils doivent être disponibles et aptes à accompagner bénévolement un entrepreneur dans le développement de son savoir-être.

Les futurs mentors devront assister à un atelier de perfectionnement obligatoire pendant lequel ils seront initiés à la pratique du mentorat du Réseau M. Les mentors de l'APCHQ-Estrie ont aussi le privilège d'être parrainé par des mentors d'expérience.

Le service de mentorat s'adresse à tous les membres de l'APCHQ-Estrie autant pour être mentor que mentoré. Pour plus d'information, visitez le [apchq.com/estrie](http://apchq.com/estrie) dans la section *Mon association régionale*, sous l'onglet *mentorat*. ■



Madame Nicole Côté est coordonnatrice du mentorat pour entrepreneurs.

Vous pouvez la joindre au 819 563-9643, poste 236 ou [ncote@apchq-estrie.com](mailto:ncote@apchq-estrie.com).

Une maison pour Éva

## ÈVA ET SA FAMILLE ONT EMMÉNAGÉ DANS LEUR MAISON ADAPTÉE!

**Coût :** environ 515 000 \$

**Dons et commandites :** + de la moitié de la valeur de la maison

### Merci à Alain Patry et à l'APCHQ!

« Nous sommes infiniment reconnaissants envers le maître d'œuvre de notre grand projet de vie, **Alain Patry de Gilles Patry inc.** et son équipe, **l'APCHQ – Estrie, la Fondation APCHQ provinciale** ainsi que les **entrepreneurs et les sous-traitants** qui ont aidé à le concrétiser. »

Catherine Roy et Jean-François Nadeau



À l'arrière : François Bernier, d.g. Fondation APCHQ, Sylvain Mathieu, d.g. APCHQ – Estrie, Mario Dargis, président APCHQ provinciale, Stéphane Couture, Couture Planchers + Design, Alain Turgeon, administrateur APCHQ provinciale. À l'avant : France Champagne, à la coordination du projet Une maison pour Éva avec Pierre Gauvin (absent), Jean-François Nadeau avec Èva, Catherine Roy, Alain Patry de Gilles Patry inc., maître d'œuvre du projet et président de l'APCHQ – Estrie ainsi que Félix et Laurie Nadeau.

### DEVENIR ENTREPRENEUR

#### Cours RBQ pour l'exemption des examens

L'APCHQ, région de l'Estrie, vous offre un programme de formation spécialisée qui mène à l'obtention de votre licence d'entrepreneur! Pour une nouvelle licence, un nouveau répondant, un ajout de catégorie, sous-catégorie ou perfectionnement.

#### Administration

21 septembre au 20 novembre 2019

#### Gestion de la sécurité sur les chantiers

21 novembre au 9 décembre 2019

#### Gestion de projets de chantiers

Janvier 2020

#### Exécution de travaux

19 octobre au 20 novembre 2019

### AJOUT DE LA CATÉGORIE 6.1

#### Charpente de bois

5 au 17 octobre 2019

Pour toute information concernant les cours RBQ, contactez Josée Demers au 819 563-9643, poste 222 ou [jdemers@apchq-estrie.com](mailto:jdemers@apchq-estrie.com).

### ASP-CONSTRUCTION

Le cours de santé et sécurité sur les chantiers de construction vous mène vers l'obtention de la carte ASP. Cette carte est obligatoire pour avoir accès à un chantier et nécessaire pour l'obtention d'une carte de compétence à la CCQ.

Le cours, d'une durée de 30 h, inclut le volet de formation SIMDUT 2015 (système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail)

N.B. : Les participants doivent être présents à tous les cours.

#### Dates de formations

7, 8 et 14, 15 septembre 2019  
16, 17 et 23, 24 novembre 2019

Pour toute information concernant les cours ASP, contactez Amélie Patoine au 819 563-9643, poste 224 ou [service@apchq-estrie.com](mailto:service@apchq-estrie.com).

L'horaire des cours est disponible sur [www.formation.apchq.com](http://www.formation.apchq.com)

Les dates de formation sont sujettes à changements sans préavis.

### AGA et Soirée du Président

4 octobre 2019

Centre communautaire de la municipalité de Haltey

### Croisière sur le Norwegian Bliss Riviera mexicaine

du 25 ou 26 octobre au 3 novembre 2019

### Party de Noël des membres de l'APCHQ et de leurs employés

7 décembre 2019

Théâtre Granada

### Journée des membres

17 janvier 2020

Club de golf de Sherbrooke

### Expo habitat de l'Estrie

13 au 16 février 2020

Centre de foires de Sherbrooke

### Voyage à Dubaï

21 au 30 novembre 2020



**Rainville**  
TOUJOURS PRÊT, TOUJOURS PRÈS GAZ PROPANE

**ROBERT GAGNON**  
Directeur de succursale

4589, boul. Bourque  
Sherbrooke QC J1N 2G6

Tél. : 819 564-8296  
Télé. : 819 564-0730  
[rgagnon@gazpropanerainville.com](mailto:rgagnon@gazpropanerainville.com)

RBQ : 8247-3604

### GÉNÉRAUX

#### **Construction SM Asselin inc.**

Steve Asselin  
3465, rue du Renard  
Sherbrooke QC  
J1H 0C7  
819 679-6888

#### **DFG Construction inc.**

Denis Fréchette  
57, rue de l'Horizon  
Eastman QC  
J0W 1P0  
819 437-1645

#### **Bähler et Théberge inc.**

Jean-Frédéric Théberge  
4208, rue St-François Nord  
Sherbrooke QC  
J1H 0C9  
819 481-2434

#### **Les Entreprises**

##### **Stépatek inc.**

Stéphane Tremblay  
13760, chemin de Fairfax  
Stanstead-Est QC  
JOB 3E0  
819 879-4044

##### **St-Georges Structures et Civil inc.**

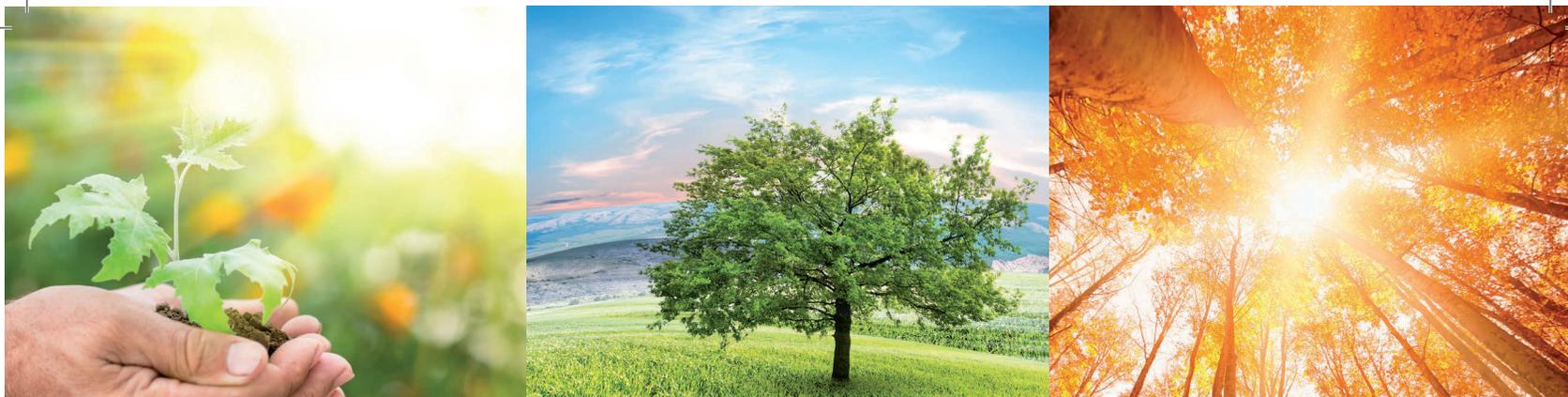
Nicolas Leblanc  
175, rue Wellington Sud  
Sherbrooke QC  
J1H 5E1  
819 791-5744

### SPÉCIALISÉS

#### **Rénovations Rêves des Cantons inc.**

Marie-France Poirier-Perreault  
95, rue du Domaine  
Magog QC  
J1X 5Z3  
819 212-9425





Toute une vie chez MRa



## Le Programme d'assurances personnalisées de l'APCHQ

Le plus important programme privé au Québec pour les professionnels de la construction et de la rénovation avec un ensemble de protections unique au bénéfice des membres et incluant un avantage extrêmement apprécié : **Le remboursement des primes.**

- 1. Saviez-vous que...** en date du 30 septembre 2018, les membres assurés cumulaient à leur bénéfice personnel, la somme globale de 44 723 982 \$?
- 2. Saviez-vous que...** plus de 90 % des Canadiens n'ont pas évalué leur marge de manœuvre avec leurs liquidités financières s'ils n'avaient pas de revenus suite à un accident ou une maladie?  
  
Quels seraient les impacts financiers si vous deviez n'avoir aucun revenu pendant 3 mois? 6 mois? 1 an?
- 3. Saviez-vous que...** l'assureur verse plus de 11 000 000 \$ annuellement sous forme de prestations ou de remboursements des frais médicaux et dentaires aux membres et leur famille?
- 4. Saviez-vous que...** en assurance médicaments, nous retrouvons une augmentation de 17,83 % en 15 ans, soit 1,19 % par année? C'est presque 2 fois moins que le régime universel de la RAMQ.
- 5. Saviez-vous que...** vous pouviez conserver vos protections en cas d'invalidité après 65 ans en cas d'accident ?

**Ce n'est certainement pas un hasard si le programme de l'APCHQ a un tel succès. Il se doit d'être toujours le plus avantageux pour les membres. Renseignez-vous, vous serez agréablement surpris des résultats.**



Téléphone : 1 800 363-5956 • 514 329-3333 • Télécopieur : 514 328-1173  
Courrier électronique : [info@cabinetmra.com](mailto:info@cabinetmra.com)  
Visitez notre site internet au [cabinetmra.com](http://cabinetmra.com)